



Depot garantie location studio pour étudiant

Par **Mibu60**, le **07/04/2011** à **22:05**

Bonjour,

je viens de lancer un recoure au greffe de juridiction de proximité de Lille contre un propriétaire qui refuse sans raisons de me restituer mon dépôt de garantie pour la location d'un studio pour mon fils qui est étudiant.

ma question est la suivante ; je suis convoqué au tribunal Instance ainsi que le propriétaire début mai pour résoudre ce litige , le problème c'est que je n'ai pas d'avocat pour m'assister , mes chances sont elles réduites pour récupérer mon dépôt de garantie ?

merci pour votre aide

Bien à vous

M.B

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **22:09**

ça dépend du contexte

Pour le dépôt de garantie, c'est le tribunal de proximité

Par **Mibu60**, le **08/04/2011** à **18:31**

Çà pour une réponse c'est une réponse
avec çà je vais aller loin

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **19:27**

on répond avec les éléments que vous donnez

Par **corima**, le **08/04/2011** à **22:00**

Le propriétaire a peut être ses raisons de ne pas vous rendre le depot de garantie (regularisation des charges, degradations des lieux, du mobilier...).

Vous ne dites rien, donc on ne vous repond rien...

Sinon, au tribunal de proximite, pas besoin d'avocat mais quand on en a un et qu'on ne sait pas se defendre soit meme, c'est toujours mieux